



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Conseillers prud'homaux

Question écrite n° 47197

Texte de la question

M. Jean-Claude Gayssot souhaite attirer l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les problèmes que va poser l'organisation des élections prud'homales du 10 décembre 1997. Outre le fait qu'il est anormal de faire prendre en charge cette élection par la commune de rattachement des entreprises dont l'activité se situe sur des plates-formes aeroportuaires, alors qu'elles paient la taxe professionnelle aux villes d'implantation, le poids de cette charge est beaucoup trop lourd à supporter par la commune où se trouve le siège du conseil des prud'hommes. En effet, l'acquisition de l'outil informatique nécessaire, le renforcement de moyens humains, les déplacements importants sur les sites concernés, la mise en place des bureaux de vote avec du matériel et du personnel, vont occasionner d'énormes frais pour la ville de rattachement, que le dédommagement prévu est loin de couvrir. Sur sa circonscription, c'est Bobigny qui est directement concernée par ce problème, puisqu'elle est la ville de rattachement de l'aéroport Roissy - Charles-de-Gaulle ainsi que de celui du Bourget et qu'elle aura à organiser un scrutin de plus de 52 000 électeurs (alors que pour une élection politique elle compte 19 000 électeurs) sur trois sites différents. De fait, elle sera tenue de mettre en place un important matériel électoral avec du personnel et des présidents pour 32 bureaux de vote, dont 21 hors de son territoire. Le coût financier qui en découle se révèle particulièrement lourd. C'est pourquoi il lui demande les dispositions qu'il entend prendre pour que, tout en garantissant à ce scrutin très important pour le monde salarié les meilleures conditions de déroulement, la commune de rattachement d'une plate-forme aeroportuaire n'en supporte pas seul le poids financier.

Données clés

Auteur : [M. Gayssot Jean-Claude](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47197

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 1997, page 203